

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -PON - MD - 0 - 016 B

Date d'émission : 23/05/08 08/10/2008

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier :

Zone extérieur – Réseaux extérieurs

1. Rappel du projet

~~L'ensemble des travaux à réaliser à l'extérieur de la parcelle ne prévoyait aucunes provisions concernant des travaux liés à une présence actuelle ou future de réseaux enterrés appartenant à des tiers.~~

~~Aucune provision n'a été prévue au stade de l'offre pour les réseaux PAM extérieurs à la parcelle dans l'emprise de la voie ferrée et de l'ouvrage d'art (pont) et ce en l'absence de données réelles et sérieuses au dossier d'appel d'offres. Le 8^{ème} alinéa de l'article 11 de la DSP peut ainsi être assimilé à une clause léonine.~~

~~Suite à l'émission de la fiche d'avis de l'AMO Cabinet Merlin, fiche référencée EVE PON MD 1 016 du 03.06.2008, EveRé tient à préciser que le 8^{ème} alinéa de l'article 11 de la Convention de DSP n'autorise pas la CUMPM à faire réaliser, aux frais d'EveRé, tous les travaux nécessaires à une prise en compte de réseaux PAM non définis au stade de l'appel d'offres.~~

~~EveRé conteste avoir été négligeant et avoir failli à une quelconque recherche d'information mais affirme qu'il n'a pas été possible d'obtenir d'informations du PAM pendant l'offre et les négociations.~~

~~EveRé, à ce titre, signale que plus de trois ans après la signature du contrat DSP, elle continue à avoir des difficultés à obtenir des informations précises et définitives du PAM. Ce simple constat suffit pour attester qu'il ne peut y avoir eu de négligences de la part d'EveRé. Ces données n'étaient pas prévisibles au stade de l'appel d'offres.~~

~~En conclusion, EveRé conteste l'avis défavorable émis sur cette demande et maintient sa demande de prise en compte de cette fiche de modification.~~

~~EveRé propose de finaliser cette fiche lorsque le PAM aura définitivement exprimé ses contraintes définitives.~~

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications :

Les réalisations à l'extérieur de la parcelle (Voies ferrés et ouvrage d'art) ~~nécessitent sont implanter su et~~ des aménagements ~~sont nécessaire~~ pour la prise en compte des réseaux suivants (cf. plan SYN PON PG

0 027 B ci-joint) :

- Dans l'emprise des voies ferrées :
 - o 2 lignes électriques enterrés 20kV
 - o Provisions pour réseaux futurs (~~gazoducs~~+ lignes électriques)
- Dans l'emprise de l'ouvrage d'art
 - o 2 canalisations d'eau potable et industrielle
 - o 1 ligne téléphonique

Les aménagements concernant les réseaux à prendre en compte risquent encore de varier tant que les besoins et les contraintes n'auront pas été finalisés

3. Description de la modification proposée :

Pont à finaliser après les mises au point définitives entre PAM et EveRé.

Les modifications suivantes sont proposées pour la prise en compte des réseaux enterrés :

- dévoiement des 2 lignes électriques 20 kV hors de l'emprise de la voie ferrée
- mise en place de fourreaux et **cadres enterrés** sous la voie ferrée en attente de réseaux futurs
- Dévoiement des canalisations d'eau potable et industrielle hors de l'emprise de l'ouvrage d'art
- Dévoiement de la ligne téléphonique.

L'ensemble des modifications à réaliser sera complété quand les besoins et les contraintes seront finalisés

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -PON - MD - 0 - 016 B

Date d'émission : ~~23/05/08~~ 08/10/2008

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI NON

- Les coûts OUI NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.

6. Impacts sur :

- | | |
|---|-----|
| • ÉTUDES | Non |
| • MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS | Non |
| • MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS | Non |
| • PERFORMANCE | Non |
| • EXPLOITATION | Non |
| • GARANTIES | Non |
| • SÉCURITÉ | Non |